VILLE DE CHAPAIS

BUREAU DU GREFFE

CHAPAIS TOURNÉE VERS L'AVENIR 2023

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-005

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 62, 7e Rue, à Chapais (lot 4 959 150), afin de régulariser la marge latérale du garage attenant à la maison qui est implanté à 1,2 mètre de la ligne latérale du lot au lieu de 2 mètres comme indiqué dans le *Règlement de zonage 21-536 de la ville de Chapais.*

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 2 juin 2022, le comité a recommandé à l'unanimité, au Conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 juin 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Les citoyens désirant s'exprimer par rapport à cette demande sont les bienvenus.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 6 juin 2022

KKirouac

Kate Kirouac
Greffière

145, boul. Springer, C.P.380
Chapais (Québec) G0W 1H0
T 418-745-2511 F 418-745-3871
C info@villedechapais.com

VILLE DE CHAPAIS

CHAPAIS TOURNÉE VERS L'AVENIR 2023

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie, par la présente, **qu'un avis public concernant** la dérogation mineure 2022-005 a été affiché aux endroits suivants :

Hôtel de Ville (l45, boul. Springer) : 6 juin 2022
Postes Canada (124, boul. Springer) : 6 juin 2022
Site Internet officiel de la Ville de Chapais (www.villedechapais.com): 6 juin 2022

Gaétan Gravel, inspecteur municipal
Responsable de l'urbanisme et de l'environnement

145, boul. Springer, C.P.380
Chapais (Québec) G0W 1H0
T 418-745-2511 **F** 418-745-3871
C info@villedechapais.com